

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 25 MARS 1879.

### Rapport de la Commission des Affaires Étrangères, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1879.

(Voir les N<sup>os</sup> 88, V, et 121, session 1877-1878, 92 et 101, session 1878-1879,  
de la Chambre des Représentants et 52, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Prince DE LIGNE, Président, le Baron de TORNACO  
EVERAERTS, le Comte d'ASPREMONT LYNDEN, le Comte ADOLPHE DE RIBAU-  
COURT, le Baron PYCKE DE PETEGHEM et le Baron T'KINT DE ROODENBEKE,  
Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères, déposé par  
M. le Comte d'Aspremont Lynden dans la séance du 26 février 1878, s'élevait,  
en tenant compte des deux amendements présentés le 25 avril dernier, à la  
somme de 1,961,260 francs.

De nouveaux crédits à concurrence de 111,850 francs ayant été demandés  
par le chef actuel du Département, le chiffre total du Budget a été porté  
à 2,073,110 francs.

Voici le résumé des modifications qui ont été proposées par le Gouvernement :

#### CHAPITRE PREMIER.

##### ART. 2. — Administration centrale.

L'augmentation de crédit de 14,225 francs est justifiée par les nécessités du  
service ; elle se répartit entre le secrétariat général, la chancellerie, les archi-  
ves, la direction des ordres et le personnel inférieur.

ART. 3. — *Matériel.*

Un supplément de ressources de 1,500 francs est devenu indispensable pour faire face aux nécessités les plus pressantes de la bibliothèque.

CHAPITRE II.

LÉGATIONS.

*Traitements des chefs de mission.*

M. le Ministre des Affaires Étrangères a déclaré à la Chambre des Représentants que son intention était, toutes opinions étant réservées, de conserver provisoirement le *statu quo*, en ce qui concerne la Légation belge auprès du Vatican.

Votre Commission approuve le maintien de la mission belge auprès du Saint-Siège, maintien commandé par l'intérêt public et par de hautes convenances.

Après avoir chargé un de nos agents de faire un voyage préliminaire d'exploration, le Gouvernement a proposé le rétablissement de la mission du Roi à Mexico. Cette mesure favorisera l'extension de nos relations avec l'Amérique centrale.

L'envoi d'un Ministre résidant à Bucharest et l'augmentation du traitement de notre représentant à Constantinople, sont justifiés par les circonstances. Il y a là des relations à créer et à étendre et des marchés nouveaux à ouvrir.

ART. 22. — *Traitement des conseillers et secrétaires.*

Tenant compte d'un vœu exprimé à la Chambre des Représentants et au Sénat, le Gouvernement a proposé de supprimer le crédit pour les indemnités aux secrétaires et attachés de légations et de le remplacer par des traitements fixes.

Ce changement permettra d'adjoindre à toutes nos légations des secrétaires rétribués. Il aura l'avantage de diminuer la période pendant laquelle certains diplomates restaient sans rémunération et de faciliter le recrutement du corps diplomatique, parmi les candidats que l'organisation actuelle a éloignés de la carrière. Il n'entraîne d'ailleurs qu'une augmentation de crédit de 15,000 francs.

CHAPITRE III.

CONSULATS.

Depuis quelques années, à mesure que des nécessités réelles se sont révélées, le Gouvernement a créé de nouveaux Consuls rétribués. Votre Commission a accueilli avec faveur les crédits réclamés pour les postes de la Bulgarie, de Belgrade, de Smyrne, de Yokama et de la côte occidentale d'Afrique, ainsi que l'augmentation de traitement proposée pour nos agents au Maroc et au Cap de Bonne-Espérance. Voici la répartition pour l'exercice courant du crédit alloué par l'article 25.

I. *Traitements.*

Indes anglaises . . . . .	fr.	25,000
Indes néerlandaises . . . . .		25,000
Japon . . . . .		25,000
Australie . . . . .		18,000
Canada . . . . .		18,000
Nouvelle-Orléans . . . . .		18,000
Chili . . . . .		18,000
Cap de Bonne-Espérance . . . . .		18,000
Côte occidentale d'Afrique . . . . .		18,000
Maroc . . . . .		18,000
Algérie . . . . .		10,000
Egypte . . . . .		18,000
Sicile . . . . .		18,000
Buda-Pest . . . . .		18,000
Bulgarie . . . . .		18,000
Tiflis . . . . .		18,000
Asie-Mineure . . . . .		18,000
Serbie . . . . .		18,000
Cologne . . . . .		10,000
Luxembourg . . . . .		8,000

II. — *Indemnités.*

Stockholm . . . . .	2,000
Guatemala . . . . .	1,600
Santo-Tomas . . . . .	1,250
Lerwick . . . . .	1,000
Leipzig . . . . .	1,000
Tunis . . . . .	600
Syra . . . . .	300
Elseneur . . . . .	300

Votre Commission engage le Gouvernement à compléter et à fortifier l'institution consulaire, en se montrant sévère dans le choix d'agents qui ont devant eux une carrière assurée et pleine d'avenir.

Elle espère qu'une solution pratique sera bientôt donnée à l'idée de former des musées d'échantillons dans des pays éloignés où nos produits sont peu connus et n'arrivent guère que sous le couvert de nations plus commerciales et plus entreprenantes.

## CHAPITRE V ET VI.

Les augmentations de crédit comprises dans ces deux chapitres sont la conséquence des améliorations introduites dans le service des légations et des consulats en Orient.

CHAPITRE VII.

ART. 31. — *Frais divers et encouragements au commerce.*

Le Gouvernement a réclamé de ce chef un crédit supplémentaire de 19,000 francs qui servira :

1° A payer les explorations commerciales et industrielles qui permettront à nos agents consulaires, pendant les séjours qu'ils feront en Belgique, de juger par eux-mêmes des besoins de notre industrie ;

2° A permettre l'achat d'échantillons étrangers que nos consuls enverraient en Belgique pour y renseigner nos commerçants et nos industriels.

Votre Commission applaudit à ces mesures qui peuvent exercer une heureuse influence sur le développement de notre commerce d'exportation.

C'est à l'unanimité que votre Commission a l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'adoption du Budget des Affaires Étrangères.

*Le Rapporteur,*  
Baron T'KINT DE ROODENBEKE.

*Le Président,*  
Prince DE LIGNE.